

**PROCES VERBAL**  
**de la Séance du 31 mars 2021**

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars, à 17 heure trente-neuf, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-neuf février deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 24**

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEGAS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOJIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4** Jacques FUMEX (pouvoir à M. Jacques DRHOJIN) Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Alexandre LALLEMENT (pouvoir à M. Joël BERGEOT), Christine MARTINE (pouvoir à M. Gilbert LEMOINE)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1** Sébastien BEVOZ

**Secrétaire de séance :** Mme Jessie MARIN

**La séance est ouverte en présence de 24 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h39.

Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur présence ainsi que la presse et les invités.

Monsieur le Maire annonce le courrier de démission de Mme Amélie COCHET et dit qu'il a fait appel à Madame Christine MARTINE suivante immédiatement sur la liste élue. Madame Christine MARTINE s'étant excusée pour son absence a donné son pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE pour la séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque ne remonte des Conseillers municipaux.

**1. COMMISSION SPECIALE DU CASINO DU 22 MARS À 16H00**

- 1.1. Aménagement de l'exécution de l'article 6 de la convention de délégation de Service Public du Casino correspondant au versement de la contribution sur le produit brut des jeux lié au soutien de la politique d'animation culturelle de la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les termes de l'article 6 du Cahier des Charges de la convention de délégation de service public du Casino correspondant au soutien de la politique d'animation culturelle de la Commune et qui fixe le montant de cette contribution à 1% du produit brut des jeux avec un minimum de 45 735 euros annuel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du directeur responsable du Casino en date du 22 décembre 2020 d'abandonner le versement de cette taxe pour l'exercice du 01 novembre 2019 au 31 octobre 2020 au regard de la crise sanitaire ayant entraîné une période de fermeture importante au cours de cet exercice. Monsieur le Maire indique que le montant des produits bruts des jeux pour l'exercice 2019-2020 est de 1 491 583 euros contre 3 197 244 euros pour l'exercice 2018-2019. Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la Commune envers les commerçants de la Ville ainsi que le maintien des aides municipales au tissu associatif et à l'animation de la Commune et ce dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19 et aux confinements successifs.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de considérer une période de fonctionnement réduite de la société exploitante du Casino d'Hauteville et d'adapter le versement de cette contribution. Il expose les différentes hypothèses envisagées lors de la Commission spéciale du Casino le lundi 22 mars 2021 : l'exonération complète du montant dû, le versement de 1 pourcent du produit brut des jeux sans application du minima et la proratisation au nombre effectif de jours d'ouverture sur l'exercice.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que d'autres communes sur le territoire national ont adapté les modalités d'exécution de leur contrat de délégation de service public de Casino. La commune de Saint-Malo a notamment proposé de proratiser le montant de la contribution normalement versée à la durée effective d'exercice de l'activité du Casino sur la période concernée.

Monsieur le Maire propose de s'en inspirer et informe que le Casino d'Hauteville sur son exercice 2019-2020 a fermé ses portes 86 jours suite aux différentes mesures sanitaires gouvernementales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur la proratisation du versement de cette contribution à la durée d'ouverture effective du Casino sur la période.

Il est calculé pour l'exercice 2019-2020 la somme proratisée de 34 864 euros en lieu et place du versement normalement dû au titre de l'article 6 de la convention de délégation de service public du Casino correspondant à 279 jours d'activité sur une année de 366 jours (nombre de jours réels d'activité/366 x 45 735 euros).

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2020 a été autorisé un report de versement du prélèvement sur le produit brut des jeux. Monsieur le Maire propose également de faciliter le paiement de cette contribution et d'en autoriser le versement à la reprise d'activité du Casino.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **APPROUVE** pour l'exercice 2019-2020 la somme proratisée de 34 864 euros en lieu et place du versement normalement dû au titre de l'article 6 de la convention de délégation de service public du Casino correspondant à 279 jours d'activité sur une année de 366 jours

## 2. COMMISSION FINANCES 22 MARS 2021 À 17H00

2.1. Etude du compte administratif 2020 des différents budgets, ainsi que l'étude du compte de gestion

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget général. Il rappelle le règlement suite au second avis de la Cour Régionale des Comptes saisi sur le budget de la Régie des énergies. Il rappelle à cet effet le versement exceptionnel de 200 000 euros autorisé par le Préfet.

Madame Nicole ROSIER présente les montants des comptes administratifs suivants :

| <b>Budget GENERAL</b>                             |                       |                                       |                      |
|---------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                       | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                      |
| Résultat 2019                                     | 1 186 048,09 €        | Résultat 2019                         | -43 530,69 €         |
|                                                   |                       | Résultat 2019 du Lot le Grana         | 81 057,77 €          |
| DEPENSES 2020                                     | -5 950 661,24 €       | DEPENSES 2020                         | -926 760,08 €        |
| RECETTES 2020                                     | 5 894 533,17 €        | RECETTES 2020                         | 707 002,25 €         |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>1 129 920,02 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>-182 230,75 €</b> |
|                                                   |                       | Reste à réaliser DEPENSES             | -76 132,38 €         |
|                                                   |                       | Reste à réaliser RECETTES             | 54 458,49 €          |
|                                                   |                       | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>-21 673,89 €</b>  |
|                                                   |                       | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>-203 904,64 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2020</b> |                       |                                       | <b>926 015,38 €</b>  |

Madame Nicole ROSIER présente les comptes administratifs des budgets annexes :

| <b>Budget BOIS et FORET</b>                       |                     |                                       |                     |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                     | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| Résultat 2019                                     | 0,00 €              | Résultat 2019                         | -54 371,74 €        |
| DEPENSES 2020                                     | -266 505,89 €       | DEPENSES 2020                         | -43 514,06 €        |
| RECETTES 2020                                     | 372 583,01 €        | RECETTES 2020                         | 158 177,59 €        |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>106 077,12 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>60 291,79 €</b>  |
|                                                   |                     | Reste à réaliser DEPENSES             | -2 400,00 €         |
|                                                   |                     | Reste à réaliser RECETTES             | 578,35 €            |
|                                                   |                     | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>-1 821,65 €</b>  |
|                                                   |                     | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>58 470,14 €</b>  |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2020</b> |                     |                                       | <b>164 547,26 €</b> |

| <b>Budget GITE D'HOSTIAZ (bar, restaurant, gîte)</b> |                 |                                       |                    |
|------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                |                 | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                    |
| Résultat 2019                                        | 1 374,73 €      | Résultat 2019                         | -3 228,66 €        |
| DEPENSES 2020                                        | -14 766,86 €    | DEPENSES 2020                         | -11 256,46 €       |
| RECETTES 2020                                        | 13 314,88 €     | RECETTES 2020                         | 34 486,56 €        |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                       | <b>-77,25 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>20 001,44 €</b> |
|                                                      |                 | Reste à réaliser DEPENSES             | 0,00 €             |
|                                                      |                 | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €             |
|                                                      |                 | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>0,00 €</b>      |
|                                                      |                 | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>20 001,44 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2020</b>    |                 |                                       | <b>19 924,19 €</b> |

| <b>Budget Lotissement PLANACHAT</b>               |                     |                                       |                      |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|----------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                     | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                      |
| Résultat 2019                                     | 162 429,04 €        | Résultat 2019                         | -172 467,25 €        |
| DEPENSES 2020                                     | -12 244,11 €        | DEPENSES 2020                         | -35 686,14 €         |
| RECETTES 2020                                     | 12 244,11 €         | RECETTES 2020                         | 3 945,86 €           |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>162 429,04 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>-204 207,53 €</b> |
|                                                   |                     | Reste à réaliser DEPENSES             | 0,00 €               |
|                                                   |                     | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €               |
|                                                   |                     | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>0,00 €</b>        |
|                                                   |                     | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>-204 207,53 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2020</b> |                     |                                       | <b>-41 778,49 €</b>  |

| <b>Budget Lotissement LE GRANA</b>                |               |                                       |               |
|---------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |               | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |               |
| Résultat 2019                                     | 0,00 €        | Résultat 2019                         | 0,00 €        |
| DEPENSES 2020                                     | 0,00 €        | DEPENSES 2020                         | -81 057,77 €  |
| RECETTES 2020                                     | 0,00 €        | RECETTES 2020                         | 81 057,77 €   |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>0,00 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>0,00 €</b> |
|                                                   |               | Reste à réaliser DEPENSES             | 0,00 €        |
|                                                   |               | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €        |
|                                                   |               | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>0,00 €</b> |
|                                                   |               | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>0,00 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2020</b> |               |                                       | <b>0,00 €</b> |

| <b>Budget SECTION de VAUX SAINT SULPICE</b>       |                    |                                       |                    |
|---------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                    | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                    |
| Résultat 2019                                     | 32 444,65 €        | Résultat 2019                         | 84 057,76 €        |
| DEPENSES 2020                                     | -21 451,05 €       | DEPENSES 2020                         | 0,00 €             |
| RECETTES 2020                                     | 13 112,75 €        | RECETTES 2020                         | 0,00 €             |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>24 106,35 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>84 057,76 €</b> |
|                                                   |                    | Reste à réaliser DEPENSES             | -8 488,80 €        |
|                                                   |                    | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €             |
|                                                   |                    | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>-8 488,80 €</b> |
|                                                   |                    | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>75 568,96 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2020</b> |                    |                                       | <b>99 675,31 €</b> |

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la Régie des énergies :

| <b>Budget Régie des ENERGIES</b>                  |                      |                                       |                     |
|---------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                             |                      | <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                     |
| Résultat 2019                                     | -916 945,80 €        | Résultat 2019                         | 472 754,93 €        |
| DEPENSES 2020                                     | -773 979,22 €        | DEPENSES 2020                         | -241 557,60 €       |
| RECETTES 2020                                     | 1 485 832,21 €       | RECETTES 2020                         | 201 258,19 €        |
| <b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>                    | <b>-205 092,81 €</b> | <b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>        | <b>432 455,52 €</b> |
|                                                   |                      | Reste à réaliser DEPENSES             | -53 523,15 €        |
|                                                   |                      | Reste à réaliser RECETTES             | 0,00 €              |
|                                                   |                      | <b>RESULTAT des REPORTS</b>           | <b>-53 523,15 €</b> |
|                                                   |                      | <b>RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT</b> | <b>378 932,37 €</b> |
| <b>SOLDE GLOBAL DISPONIBLE de l'EXERCICE 2020</b> |                      |                                       | <b>173 839,56 €</b> |

**Monsieur le Maire quitte la séance à 17h59.**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.**

**Le Conseil Municipal,**

**En l'absence du Maire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE**, hors de la présence de Monsieur le Maire, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Nicole ROSIER présente les différents comptes de gestion.

Elle précise que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2020 pour le budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le Planachat », « Gite d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Plateau d'Hauteville et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs des budgets énumérés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal,**

**En l'absence du Maire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 relatifs au budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Grana », « Lotissement le Planachat », « Gite d'Hostiaz », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du même exercice.

**Monsieur le Maire réintègre la séance à 18h01.**

**La séance se poursuit en présence de 24 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

2.2. Proposition d'attribution des subventions aux associations et participations des organismes divers

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON présente la situation des associations dans le contexte de la pandémie et l'arrêt de certaines pratiques associatives.

Elle précise que les propositions d'attribution des subventions ont tenu compte des difficultés de chacune des associations du territoire. Au regard du budget communal il a été nécessaire de faire des choix. Un recalibrage est en cours avec le Centre Social « les 7 lieux ». Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON souhaite rappeler au Conseil Municipal le soutien de la commune à la jeunesse et aux étudiants ainsi qu'aux associations culturelles notamment les festivals. La commune soutient également les associations sportives.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise qu'un travail sur des objectifs partagés sur les équipements, les matériels et le financement des coachs sportifs a été réalisé cette année.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON présente les subventions proposées, indique que la Commune de Plateau d'Hauteville est une commune volontariste et ce malgré le contexte actuel, c'est un signal positif pour les jeunes et leur formation qui est envoyé. Elle indique que la Commune est en attente des grandes manifestations qui font la notoriété de Plateau d'Hauteville. Elle salue la vraie richesse associative sur la Commune qui maintient tant que possible le lien social et précise qu'il faut rester attentif à la situation de chacune dans ce contexte.

Monsieur Georges BERMOND indique qu'en considérant la crise sanitaire il aurait aimé une politique de soutien au lieu de diminution. Il note que pour le CCAS, le montant de la perte des recettes liées aux concessions est mal compensé.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON conteste la baisse en revenant sur l'explication de la mise en œuvre d'une délégation de service public qui réduit la durée du calcul de la subvention de 12 à 9 mois.

Monsieur Georges BERMOND conteste les montants.

Monsieur le maire rappelle le montant de 40 000 euros voté l'an dernier pour la relance du commerce n'est pas budgété cette année, le différentiel 2020/2021 étant de 33 000 euros, il considère que le niveau de soutien à la vie associative est maintenu pour 2021.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON revient sur les calculs et les négociations liées au versement des chômage partiel des salariés, les subventions couvrant pour elle les salaires pour une grande part.

Madame Gaëlle FORAY souhaite revenir sur la subvention du CACL et la négociation avec la Commune pour la prise en charges des travaux.

Madame Gaëlle FORAY et Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON commentent le désaccord entre l'association et la Commune sur le non-paiement des entrées et la volonté du CACL de développer son action auprès des scolaires.

Madame Gaëlle FORAY demande pourquoi la commission association n'a pas été conviée à l'étude des subventions.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON indique que traditionnellement cela est étudié en commission finances et propose que cela soit tenu compte l'an prochain.

Madame Karine LIEVIN revient sur la subvention du CCAS et les raisons de son augmentation.

### **Le Conseil Municipal,**

**avec 22 voix pour et 6 voix contre de M. Georges BERMOND, M. Joël BERGEOT (pouvoir M. Alexandre LALLEMENT), Mme Corinne BOYER, M. Humbert CRETIER, Mme Gaëlle FORAY,**

- **VOTE** les subventions aux associations et participations aux organismes divers de Plateau d'Hauteville pour 2021 s'élevant à la somme globale de 257 396,00 €, dont la liste est jointe au budget voté cette même séance.

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 6 – articles 657362 et 6574 du budget 2021

### 2.3. Proposition d'affectation des résultats 2020

Madame Nicole ROSIER présente les affectations des résultats de 2020.

### **PREND ACTE de l'ARRIVEE de Monsieur Alexandre LALLEMENT à 18h29**

**La séance se poursuit en présence de 25 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

|                                                                  | <b>Budget général</b> | <b>Bois et Forêt</b> | <b>Lotissement le Planachat</b> |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2020</b>                  | 1 129 920,02 €        | 106 077,12 €         | 162 429,04 €                    |
| <b>Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)</b> | 203 904,64 €          | 0,00 €               | 0,00 €                          |
| <b>Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)</b>    | 926 015,38 €          | 106 077,12 €         | 162 429,04 €                    |

|                                                                  | <b>Gîte d'Hostiaz</b> | <b>Section de Vaux Saint Sulpice</b> | <b>Régie des Energies</b> |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2020</b>                  | - 77,25 €             | 24 106,35 €                          | - 205 092,81 €            |
| <b>Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)</b> | 0,00 €                | 0,00 €                               | 0,00 €                    |
| <b>Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)</b>    | - 77,25 €             | 24 106,35 €                          | - 205 092,81 €            |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 des budgets sur l'exercice 2021 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus

#### 2.4. Etude de la proposition de construction des budgets primitifs 2021

Monsieur le Maire présente le contexte des finances communales. Il souligne la volonté de gestion maîtrisée des finances et indique qu'il ne s'agit plus d'un choix mais bien d'une obligation suite aux rappels successifs de la chambre Régionale des comptes et compte tenu d'un niveau d'endettement qui contraindra encore la commune pendant de longues années.

Monsieur le Maire rappelle l'impact de la crise sanitaire et le besoin de maîtrise accrue. Il présente la réduction significative des recettes de fonctionnement liée à l'arrêt de certaines activités rémunératrices pour la Commune comme le casino, l'hôtel restaurant, la location des salles et des gîtes. Il indique qu'il n'est pas pour lui question d'augmenter la fiscalité.

Monsieur le Maire présente un programme d'investissement rendu possible grâce à un haut niveau de subventionnement (58%) notamment avec l'opportunité de soutiens financiers dans le cadre du plan de relance : pour la régénération forestière et renouvellement informatique dans les écoles. Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouvellement d'un matériel de voirie (balayeuse) indispensable devenu obsolète.

Monsieur le Maire présente le contenu de la note brève transmise aux Conseillers Municipaux le 24 mars 2021.

Ces budgets ont été établis dans un contexte d'évolutions importantes pour le territoire :

- La Fiscalité communale :  
A partir de 2021, la taxe d'Habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (13,97%) qui viendra s'ajouter au taux communal. Seuls les taux de TFB et TFNB seront votés, ils intégreront le lissage progressif sur douze années tel qu'il a été décidé lors de la fusion des quatre communes.
- L'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 :  
Des inscriptions budgétaires spécifiques liées au COVID 19 (Achats – aides financières, annulations de loyers, absence de certaines recettes comme le CASINO de jeux). Les dépenses à subvenir liées à la COVID-19 ont été évaluées sur différents comptes au budget 2021. Le budget prévoit des dépenses liées à l'installation d'un centre de vaccination.
- DSP CASINO de JEUX :  
Les recettes sur le produit brut des jeux de septembre et octobre 2020 font l'objet d'un report de versement à la reprise d'activité en 2021. La part dédiée à l'animation sera réduite et son paiement pourra être différée.  
L'inscription des recettes au budget 2021 correspond à une demi année par rapport à celles de 2019. Le renouvellement en-cours de la Délégation de Service Public du Casino de Jeux d'Hauteville-Lompnes imposera le versement par la commune d'une indemnité correspondant à la valeur non amortie des biens immobiliers. En contrepartie un droit d'entrée à l'équivalent sera exigé auprès du futur délégataire. Il conviendra de préparer en 2021 la création d'un budget dédié au casino.
- DSP du Cinéma :  
Une procédure est en cours pour déléguer la gestion du cinéma avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.



- DSP du Centre Social les 7 lieux :  
Une procédure est en cours pour déléguer la gestion des activités périscolaires, extrascolaires et bibliothèque, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le budget principal tient compte d'une répartition entre le mode de subvention habituelle (8 premiers mois) et une redevance d'affermage ensuite.

Monsieur Georges BERMOND fait part de sa surprise concernant le montant global des frais d'études et du choix d'achat d'une balayuse coûteuse. Il demande pourquoi la solution de la location au coup par coup n'a pas été retenu.

Monsieur le Maire en réponse, explique le détail du compte 2031 frais d'étude et diagnostics de dépollution pour la démolition de Bellecombe ainsi qu'une provision pour maîtrise d'œuvre pour la construction d'une future gendarmerie qui serait reprise ensuite dans le cadre d'un portage par un SIVU.

Il explique l'utilisation souhaitée de la bayeuse pour rendre la commune propre. Il fait part de demandes de crédits en cours auprès de plusieurs organismes bancaires.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT revient sur l'expérience de location faite l'an dernier de 1 000 euros la journée pour finalement peu d'heures d'utilisation effective, en effet il faut tenir compte de l'éloignement de Plateau d'Hauteville et l'avantage de la disponibilité adaptable à la météo.

Madame Nicole ROSIER présente le Budget Bois et Forêt.

Le niveau intéressant des recettes est lié au volume très important de bois dépérissant commercialisés et ce, malgré l'effondrement des prix et des cours. Le maintien de ces recettes et un programme de travaux en réduction permettent un reversement au budget général plus important.

Pour 2021, seuls les travaux de première nécessité, entretien de plantation, seront réalisés. Un programme de régénération forestière, fortement soutenu dans le cadre du plan de relance de l'état, sera engagé.

Monsieur Georges BERMOND indique que la forêt ne se gère pas année par année, mais bien sur une période très longue. La réduction de l'entretien des forêts risque de pénaliser l'avenir.

Monsieur le Maire partage les propos de Monsieur Georges BERMOND, il précise que ce n'est pas de gaité de cœur, mais qu'il s'agit de boucler nos budgets, et pour ce faire des choix sont nécessaires. Le choix a été fait cette année d'alléger le montant de travaux compte-tenu de l'incertitude des recettes de la forêt. Les recettes de la forêt seront précieuses en cette période de contrainte liée à l'absence ou la diminution pour raison de crise sanitaire d'autres recettes sur le budget principal.

La section de fonctionnement du budget général s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 653 668,34 euros.

| FONCTIONNEMENT                         | Section de fonctionnement                   | BP 2021               |
|----------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
|                                        | 002 Déficit antérieur reporté               | 0,00 €                |
|                                        | 011 Charges à caractère général             | 1 782 654,80 €        |
|                                        | 012 Charges de personnel et frais assimilés | 2 387 263,05 €        |
|                                        | 014 atténuations de produits                | 218 415,14 €          |
|                                        | 65 Autres charges de gestion courante       | 619 831,20 €          |
|                                        | 66 Charges financières                      | 164 192,74 €          |
|                                        | 67 Charges exceptionnelles                  | 170 566,85 €          |
|                                        | 68 dotations aux provisions                 | 1 350,55 €            |
|                                        | 022 Dépenses imprévues                      | 96 991,34 €           |
|                                        | 023 Virement à la section d'investissement  | 988 039,84 €          |
|                                        | 042 Opérations d'ordre entre sections       | 224 362,83 €          |
|                                        | <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>6 653 668,34 €</b> |
|                                        | 002 Excédent antérieur reporté              | 926 015,38 €          |
|                                        | 013 Atténuations de charges                 | 67 000,00 €           |
|                                        | 70 Produits des services                    | 201 955,00 €          |
|                                        | 73 Impôts et taxes                          | 2 895 347,00 €        |
|                                        | 74 Dotations et participations              | 1 940 648,04 €        |
|                                        | 75 Autres produits de gestion courante      | 612 525,00 €          |
|                                        | 76 Produits financiers                      | 0,00 €                |
| 77 Produits exceptionnels              | 0,00 €                                      |                       |
| 78 Reprise sur provisions              | 1 350,55 €                                  |                       |
| 042 Opérations d'ordre entre sections  | 8 827,37 €                                  |                       |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                  | <b>6 653 668,34 €</b>                       |                       |
| <b>Résultat section FONCTIONNEMENT</b> | <b>0,00 €</b>                               |                       |

La section d'investissement du budget général s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 286 626,03 euros.

| INVESTISSEMENT                               | Section d'investissement                | BP 2021               |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|
|                                              | 001 Déficit antérieur reporté           | 182 230,75 €          |
|                                              | 10 Dotations, fonds et réserves         | 107 829,04 €          |
|                                              | 16 Emprunts et dettes assimilées        | 510 463,97 €          |
|                                              | 166 Dépôts et cautionnements reçus      | 0,00 €                |
|                                              | 20 Immobilisations incorporelles        | 81 410,00 €           |
|                                              | 204 Subventions d'équipement versées    | 15 300,00 €           |
|                                              | 21 Immobilisations corporelles          | 1 352 318,48 €        |
|                                              | 23 Immobilisations en cours             | 24 246,42 €           |
|                                              | 26 participation et créances rattachées | 0,00 €                |
|                                              | 27 autres immobilisations financières   | 4 000,00 €            |
|                                              | 45 comptabilité distincte rattachée     | 0,00 €                |
|                                              | 020 dépenses imprévues d'investissement | 0,00 €                |
|                                              | 040 opérations d'ordre entre sections   | 8 827,37 €            |
|                                              | 041 opérations patrimoniales            | 0,00 €                |
|                                              | <b>TOTAL DEPENSES</b>                   | <b>2 286 626,03 €</b> |
|                                              | 001 Excédent antérieur reporté          | 0,00 €                |
|                                              | 10 Dotations, fonds et réserves         | 271 268,64 €          |
|                                              | 13 Subventions d'investissement         | 538 630,49 €          |
|                                              | 16 Emprunts et dettes assimilées        | 134 873,00 €          |
| 166 Dépôts et cautionnements reçus           | 0,00 €                                  |                       |
| 204 Subventions d'équipement versées         | 0,00 €                                  |                       |
| 27 autres immobilisations financières        | 39 951,23 €                             |                       |
| 45 comptabilité distincte rattachée          | 0,00 €                                  |                       |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 988 039,84 €                            |                       |
| 024 produits de cessions d'immobilisation    | 89 500,00 €                             |                       |
| 040 opérations d'ordre entre sections        | 224 362,83 €                            |                       |
| 041 opérations patrimoniales                 | 0,00 €                                  |                       |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                        | <b>2 286 626,03 €</b>                   |                       |
| <b>Résultat section INVESTISSEMENT</b>       | <b>0,00 €</b>                           |                       |

Madame Nicole ROSIER présente les budgets annexes.

- Budget annexe Régie des Bois et Forêts

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 371 339,44 €

| FONCTIONNEMENT                         | Section de fonctionnement                  | BP 2021             |
|----------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|
|                                        | 002 Déficit antérieur reporté              | 0,00 €              |
|                                        | 011 Charges à caractère général            | 218 339,44 €        |
|                                        | 65 Autres charges de gestion courante      | 150 000,00 €        |
|                                        | 66 Charges financières                     | 3 000,00 €          |
|                                        | 022 dépenses imprévues                     | 0,00 €              |
|                                        | 023 Virement à la section d'investissement | 0,00 €              |
|                                        | 042 Opérations d'ordre entre sections      | 0,00 €              |
|                                        | <b>TOTAL DEPENSES</b>                      | <b>371 339,44 €</b> |
|                                        | 002 Excédent antérieur reporté             | 106 077,12 €        |
| 70 Produits des services               | 265 262,32 €                               |                     |
| 74 Dotations et participations         | 0,00 €                                     |                     |
| 77 Produits exceptionnels              | 0,00 €                                     |                     |
| 042 Opérations d'ordre entre sections  | 0,00 €                                     |                     |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                  | <b>371 339,44 €</b>                        |                     |
| <b>Résultat section FONCTIONNEMENT</b> |                                            | <b>0,00 €</b>       |

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 104 978,79 €

| INVESTISSEMENT                               | section d'investissement              | BP 2021             |
|----------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
|                                              | 001 Déficit antérieur reporté         | 0,00 €              |
|                                              | 21 Immobilisations corporelles        | 65 270,00 €         |
|                                              | 23 Immobilisations en cours           | 31 835,38 €         |
|                                              | 020 dépenses imprévues                | 7 873,41 €          |
|                                              | 040 opérations d'ordre entre sections | 0,00 €              |
|                                              | <b>TOTAL DEPENSES</b>                 | <b>104 978,79 €</b> |
|                                              | 001 Excédent antérieur reporté        | 60 291,79 €         |
|                                              | 10 Dotations, fonds et réserves       | 0,00 €              |
|                                              | 13 Subventions d'investissement       | 44 687,00 €         |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 0,00 €                                |                     |
| 040 opérations d'ordre entre sections        | 0,00 €                                |                     |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                        | <b>104 978,79 €</b>                   |                     |
| <b>Résultat section INVESTISSEMENT</b>       |                                       | <b>0,00 €</b>       |

- Budget annexe Gîte d'Hostiaz (bar, restaurant et gîte)  
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 984,00 €.

| FONCTIONNEMENT | Section de fonctionnement                   | BP 2021            |
|----------------|---------------------------------------------|--------------------|
|                | 002 Déficit antérieur reporté               | 77,25 €            |
|                | 011 Charges à caractère général             | 4 029,28 €         |
|                | 66 Charges financières                      | 1 765,97 €         |
|                | 67 Charges exceptionnelles                  | 2 890,50 €         |
|                | 022 dépenses imprévues                      | 0,00 €             |
|                | 023 Virement à la section d'investissement  | 0,00 €             |
|                | 042 Opérations d'ordre entre sections       | 10 221,00 €        |
|                | <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>18 984,00 €</b> |
|                | 002 Excédent antérieur reporté              | 0,00 €             |
|                | 74 Dotations, subventions et participations | 0,00 €             |
|                | 75 Autres produits de gestion courante      | 17 288,00 €        |
|                | 76 Produits financiers                      | 0,00 €             |
|                | 042 Opérations d'ordre entre sections       | 1 696,00 €         |
|                | <b>TOTAL RECETTES</b>                       | <b>18 984,00 €</b> |
|                | <b>Résultat section FONCTIONNEMENT</b>      | <b>0,00 €</b>      |

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 30 222,44 €.

| INVESTISSEMENT | Section d'investissement                     | BP 2021            |
|----------------|----------------------------------------------|--------------------|
|                | 001 Déficit antérieur reporté                | 0,00 €             |
|                | 16 Emprunts et dettes assimilées             | 8 970,00 €         |
|                | 21 Immobilisations corporelles               | 17 417,44 €        |
|                | 23 Immobilisations en cours                  | 0,00 €             |
|                | 020 dépenses imprévues                       | 2 139,00 €         |
|                | 040 opérations d'ordre entre sections        | 1 696,00 €         |
|                | <b>TOTAL DEPENSES</b>                        | <b>30 222,44 €</b> |
|                | 001 Excédent antérieur reporté               | 20 001,44 €        |
|                | 10 Dotations, fonds et réserves              | 0,00 €             |
|                | 13 Subventions d'investissement              | 0,00 €             |
|                | 16 Emprunts et dettes assimilées             | 0,00 €             |
|                | 021 Virement de la section de fonctionnement | 0,00 €             |
|                | 040 opérations d'ordre entre sections        | 10 221,00 €        |
|                | <b>TOTAL RECETTES</b>                        | <b>30 222,44 €</b> |
|                | <b>Résultat section INVESTISSEMENT</b>       | <b>0,00 €</b>      |

- Budget annexe Lotissement le Planachat

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 743 468,44 €

| FONCTIONNEMENT | Section de fonctionnement                                            | BP 2021             |
|----------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------|
|                | 002 Déficit antérieur reporté                                        | 0,00 €              |
|                | 011 Charges à caractère général                                      | 0,00 €              |
|                | 66 Charges financières                                               | 7 873,42 €          |
|                | 023 Virement à la section d'investissement                           | 56 985,74 €         |
|                | 042 Opérations d'ordre entre sections                                | 666 790,00 €        |
|                | 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement | 11 819,28 €         |
|                | <b>TOTAL DEPENSES</b>                                                | <b>743 468,44 €</b> |
|                | 002 Excédent antérieur reporté                                       | 162 429,04 €        |
|                | 70 Produits des services                                             | 109 470,00 €        |
|                | 74 Dotations et participations                                       | 0,00 €              |
|                | 042 Opérations d'ordre entre sections                                | 459 750,12 €        |
|                | 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement | 11 819,28 €         |
|                | <b>TOTAL RECETTES</b>                                                | <b>743 468,44 €</b> |
|                | <b>Résultat section FONCTIONNEMENT</b>                               | <b>0,00 €</b>       |

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 723 775,74 €

| INVESTISSEMENT | Section d'investissement                     | BP 2021             |
|----------------|----------------------------------------------|---------------------|
|                | 001 Déficit antérieur reporté                | 204 207,53 €        |
|                | 16 Emprunts et dettes assimilées             | 59 818,09 €         |
|                | 040 opérations d'ordre entre sections        | 459 750,12 €        |
|                | <b>TOTAL DEPENSES</b>                        | <b>723 775,74 €</b> |
|                | 001 Excédent antérieur reporté               | 0,00 €              |
|                | 16 Emprunts et dettes assimilées             | 0,00 €              |
|                | 021 Virement de la section de fonctionnement | 56 985,74 €         |
|                | 10 Dotations, fonds divers et réserves       | 0,00 €              |
|                | 040 opérations d'ordre entre sections        | 666 790,00 €        |
|                | <b>TOTAL RECETTES</b>                        | <b>723 775,74 €</b> |
|                | <b>Résultat section INVESTISSEMENT</b>       | <b>0,00 €</b>       |

- Budget annexe Section de Vaux-Saint-Sulpice  
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 206,35 €

| FONCTIONNEMENT | Section de fonctionnement                   | BP 2021            |
|----------------|---------------------------------------------|--------------------|
|                | 002 Déficit antérieur reporté               | 0,00 €             |
|                | 011 Charges à caractère général             | 16 514,83 €        |
|                | 012 Charges de personnel et frais assimilés | 2 000,00 €         |
|                | 65 Autres charges de gestion courante       | 0,00 €             |
|                | 023 Virement à la section d'investissement  | 21 691,52 €        |
|                | 042 Opérations d'ordre entre sections       | 0,00 €             |
|                | <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>40 206,35 €</b> |
|                | 002 Excédent antérieur reporté              | 24 106,35 €        |
|                | 70 Produits des services                    | 13 800,00 €        |
|                | 74 Dotations et participations              | 2 300,00 €         |
|                | 75 Autres produits de gestion courante      | 0,00 €             |
|                | 77 Produits exceptionnels                   | 0,00 €             |
|                | 042 Opérations d'ordre entre sections       | 0,00 €             |
|                | <b>TOTAL RECETTES</b>                       | <b>40 206,35 €</b> |
|                | <b>Résultat section FONCTIONNEMENT</b>      | <b>0,00 €</b>      |

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 138 286,56 €

| INVESTISSEMENT | Section d'investissement                     | BP 2021             |
|----------------|----------------------------------------------|---------------------|
|                | 001 Déficit antérieur reporté                | 0,00 €              |
|                | 204 Subventions d'équipement versées         | 0,00 €              |
|                | 21 Immobilisations corporelles               | 138 286,56 €        |
|                | 040 opérations d'ordre entre sections        | 0,00 €              |
|                | <b>TOTAL DEPENSES</b>                        | <b>138 286,56 €</b> |
|                | 001 Excédent antérieur reporté               | 84 057,76 €         |
|                | 10 Dotations, fonds et réserves              | 0,00 €              |
|                | 13 Subventions d'investissement              | 32 537,28 €         |
|                | 021 Virement de la section de fonctionnement | 21 691,52 €         |
|                | 040 opérations d'ordre entre sections        | 0,00 €              |
|                | <b>TOTAL RECETTES</b>                        | <b>138 286,56 €</b> |
|                | <b>Résultat section INVESTISSEMENT</b>       | <b>0,00 €</b>       |

- Budget annexe Régie des Energies d'Hauteville

Monsieur le Maire présente le budget de la régie des énergies.

La délégation de service public a été signée en 2020 avec une redevance du délégataire de 50 000€ annuel pendant les 4 premières années, puis 100 000€ par la suite, à percevoir en milieu de chaque exercice.

Le réaménagement de la dette est effectif depuis janvier 2021, avec une annuité de 62 507€.

Le budget est essentiellement constitué et uniquement pour 2021 :

- en fonctionnement : les frais bancaires, le classement du réseau, le géo détection et servitude, et fin de suivi des travaux et subvention
- en investissement : les dernières factures de travaux et des dernières subventions, et les inscriptions liées au réaménagement de la dette

La section de fonctionnement est déficitaire de 282 076,41 €.

| FONCTIONNEMENT                         | Section de fonctionnement                   | BP 2021             |
|----------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------|
|                                        | 002 Déficit antérieur reporté               | 205 092,81 €        |
|                                        | 011 Charges à caractère général             | 81 176,88 €         |
|                                        | 012 Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 €              |
|                                        | 65 Autres charges de gestion courante       | 3 131,97 €          |
|                                        | 66 Charges financières                      | 38 240,32 €         |
|                                        | 67 Charges exceptionnelles                  | 9 344,22 €          |
|                                        | 68 Dotations aux provisions                 | 3 131,97 €          |
|                                        | 023 Virement à la section d'investissement  | 0,00 €              |
|                                        | 042 Opérations d'ordre entre sections       | 1 090,21 €          |
|                                        | <b>TOTAL DEPENSES</b>                       | <b>341 208,38 €</b> |
|                                        | 002 Excédent antérieur reporté              | 0,00 €              |
|                                        | 70 Produits des services                    | 4 000,00 €          |
|                                        | 74 Dotations et participations              | 0,00 €              |
|                                        | 75 Autres produits de gestion courante      | 52 000,00 €         |
|                                        | 77 Produits exceptionnels                   | 0,00 €              |
|                                        | 78 Reprise sur provisions                   | 3 131,97 €          |
| 042 Opérations d'ordre entre sections  | 0,00 €                                      |                     |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                  | <b>59 131,97 €</b>                          |                     |
| <b>Résultat section FONCTIONNEMENT</b> | <b>-282 076,41 €</b>                        |                     |

La section d'investissement est excédentaire de 510 461,43 €.

| INVESTISSEMENT                         | Section d'investissement                     | BP 2021               |
|----------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|
|                                        | 001 Déficit antérieur reporté                | 0,00 €                |
|                                        | 23 Immobilisations en cours                  | 22 795,17 €           |
|                                        | 16 Emprunts et dettes assimilées             | 2 420 196,47 €        |
|                                        | 040 opérations d'ordre entre sections        | 0,00 €                |
|                                        | <b>TOTAL DEPENSES</b>                        | <b>2 442 991,64 €</b> |
|                                        | 001 Excédent antérieur reporté               | 432 455,52 €          |
|                                        | 13 Subventions d'investissement              | 58 929,00 €           |
|                                        | 16 Emprunts et dettes assimilées             | 2 460 978,34 €        |
|                                        | 23 Immobilisations en cours                  | 0,00 €                |
|                                        | 021 Virement de la section de fonctionnement | 0,00 €                |
| 040 opérations d'ordre entre sections  | 1 090,21 €                                   |                       |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                  | <b>2 953 453,07 €</b>                        |                       |
| <b>Résultat section INVESTISSEMENT</b> | <b>510 461,43 €</b>                          |                       |

Le résultat GLOBAL du budget Energies est excédentaire de 228 385,02 €.

Monsieur Jacques DRHOVIN souligne la qualité de la présentation de ces budgets qu'ils trouvent clairs dans leurs objectifs. Le taux d'investissement subventionné à 58 % en évolution. Il se dit satisfait et trouve l'horizon présenté réconfortant, grâce à ces subventions qui sont investies dans nos communes.

Monsieur Alexandre LALLEMENT revient sur l'achat de la balayeuse et propose de la louer ensuite à d'autres utilisateurs si elle ne sert qu'un jour par semaine.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT indique qu'il entend la proposition. Monsieur le Maire confirme que cela a été évoqué.

Monsieur le Maire expose la dette il annonce travailler à son réaménagement pour redégager des marges. Il propose de mettre à disposition le tableau d'extinction de la dette.

**Le Conseil Municipal,**  
**avec 22 voix pour et 6 voix contre de M. Georges BERMOND, M. Joël BORGEOT, Mme Corinne BOYER, M. Humbert CRETIER, Mme Gaëlle FORAY, M. Alexandre LALLEMENT**

- **ADOPTÉ** le budget primitif général 2021 de la commune,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOPTÉ** les balances de fonctionnement et d'investissement 2021.

**Le Conseil Municipal,**  
**avec 22 voix pour et 6 voix contre de M. Georges BERMOND, M. Joël BORGEOT, Mme Corinne BOYER, M. Humbert CRETIER, Mme Gaëlle FORAY, M. Alexandre LALLEMENT**

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe 2021 du budget « bois et Forêts »,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOPTÉ** les balances de fonctionnement et d'investissement 2021.

**Le Conseil Municipal,**  
**à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe 2021 du budget « Gîte d'Hostiaz »,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOPTÉ** les balances de fonctionnement et d'investissement 2021.

**Le Conseil Municipal,**  
**à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe 2021 du budget « Lotissement le Planachat »,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOPTÉ** les balances de fonctionnement et d'investissement 2021.



**Le Conseil Municipal,**

**avec 27 voix pour et 1 voix contre de Mme Claire BILLON-BERTHET,**

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe 2021 du budget « Section de Vaux Saint-Sulpice »,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOPTÉ** les balances de fonctionnement et d'investissement 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe 2021 du budget « Régie des Energies »,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOPTÉ** les balances de fonctionnement et d'investissement 2021.

2.5. Proposition de vote des taxes 2021

Madame Nicole ROSIER présente les taux des taxes proposées pour 2021.

A noter la récupération pour la première année de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti par la commune soit 13.97% à ajouter au taux communal de 20.71% soit un taux global pour les taxes sur le foncier bâti de 34.68%.

| Taux communaux                      |                     | 2019   | 2020   | 2021                                                     |
|-------------------------------------|---------------------|--------|--------|----------------------------------------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti (TFB)      | Part communale      | 20,71% | 20,71% | 20,71%<br><i>(taux communal)</i>                         |
|                                     | Part départementale | 13,97% | 13,97% | + 13,97%<br><i>(taux département)</i><br><b>= 34,68%</b> |
| Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) |                     | 59,99% | 59,99% | 59,99%                                                   |

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** les taux proposés ci-dessus de 34, 68% de TFB et de 59,99% de TFNB.

2.6. Obligation de provisionner les créances – Budget général

Madame Nicole ROSIER présente les provisions de créance du budget principal. D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription annuelle des crédits budgétaires puis des écritures de dotations aux provisions sont effectuées après concertation étroite et accord entre eux. Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrements en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation des dépenses au compte 6817 « Dotation aux provision/dépréciations des actifs circulants ». L'évaluation du montant des provisions s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des

difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance.

En date du 31 Décembre 2019, le montant des restes à réaliser est de 9 003,68 €.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** pour l'année 2021 d'inscrire une provision à 15 % qui représente 1 350,55 € au compte 6817 « Dotation aux provision/dépréciations des actifs circulants » du budget général.

- **DECIDE** pour l'année 2021 d'inscrire des crédits au vu de la reprise de ladite provision, soit 15 % qui représente 1 350,55 € au compte 7817 « Reprise sur provisions » du budget général

## 2.7. Obligation de provisionner les créances – Budget Régie des énergies

Madame Nicole ROSIER présente les provisions de créance du budget principal. D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription annuelle des crédits budgétaires puis des écritures de dotations aux provisions sont effectuées après concertation étroite et accord entre eux. Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrements en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation des dépenses au compte 6817 « Dotation aux provision/dépréciations des actifs circulants ».

L'évaluation du montant des provisions s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. En date du 31 Décembre 2019, le montant des restes à réaliser est de 3 131,97 €.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** pour l'année 2021 d'inscrire une provision de 100 % qui représente 3 131,97 € au compte 6817 « Dotation aux provision/dépréciations des actifs circulants » du budget Régie des Energies.

- **DECIDE** pour l'année 2021 d'inscrire des crédits au vu de la reprise de ladite provision, soit 100 % qui représente 3 131,97 € au compte 7817 « Reprise sur provisions » du budget Régie des Energies.

## 2.8. Demande de commune extérieure pour bénéficier de places en crèche municipale

Madame Karine LIEVIN informe l'Assemblée des demandes actuelles de communes extérieures de places en crèches pour les enfants dont les parents travaillent sur Plateau d'Hauteville.

Madame Karine LIEVIN rappelle que pour 2019, le bilan financier de l'espace petite enfance est détaillé comme suit : 587 570 euros en dépenses de fonctionnement et 319 154 euros en recettes de fonctionnement soit un déficit de résultat de 268 416 euros. Pour l'année 2020 le bilan fait état de 585 194 euros en dépenses de fonctionnement et 1 000 euros en dépenses d'investissement et 357 466 euros en recettes de fonctionnement (dont le versement d'une aide exceptionnelle de la CAF de 74 321 euros lié à la COVID). Soit un déficit de résultat de 228 728 euros. L'espace Petite Enfance a une capacité de 40 enfants, soit pour la moyenne des déficits de 2019 et 2020 un coût annuel par enfant de 6 214,3 euros à la charge de la Commune compensé lors du transfert de l'intercommunalité dans la CLECT pour les communes de l'ancienne communauté de communes uniquement (hors Champdor-Corcelles, Aranc, Prémillieu, Corlier, Evoges).

Madame Karine LIEVIN expose l'intérêt de ce service petite enfance pour l'attractivité de la commune, le bon fonctionnement de ses établissements de santé pourvoyeurs de la majorité de l'emploi local et pour l'offre de garde rassurante pour de nombreux parents participants à la qualité de vie et à l'attractivité de la Commune. Madame Karine LIEVIN propose de solliciter une participation de 20% de ce montant aux communes extérieures.

Madame Karine LIEVIN précise que les parents sont traités de manière égalitaire dès lors que le règlement accepte leur inscription. C'est bien entre collectivités compétentes qu'un accord financier intervient. Les partenaires CAF, MSA et Enfance du Conseil Général garderont leurs engagements avec le service.

Madame Claire BILLON BERTHET demande si le montant sera réévalué tous les ans.

Madame Karine LIEVIN indique être favorable à une réévaluation annuelle en fonction des coûts réels du service.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

-**FIXE**, à 1 242,86 € par an et par enfant proratisable, la participation des communes extérieures de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, aux frais de fonctionnement de l'espace petite enfance Pierrot et Colombine.

- **INFORME** les partenaires CAF, MSA, département de sa décision.

- **DEMANDE** l'émission des titres de recettes correspondants, à l'encontre des communes concernées.

2.9. Remboursement frais EDF 2019-2020 à la section de Vaux St-Sulpice

Monsieur Jacques DRHOUIIN au Conseil Municipal que les factures d'électricité du local du Stade Prabert situé à Vaux Saint-Sulpice ont été payées durant les années 2019, 2020 et début 2021 par la section de Vaux. S'agissant d'un bâtiment communal et non sectional, les frais doivent être imputés à la Commune de Plateau d'Hauteville.

Monsieur Jacques DRHOUIIN demande au Conseil Municipal de rembourser la somme de 233,72 euros pour l'année 2019 ; 585,29 euros pour l'année 2020 et 59,47 euros pour le début 2021 soit un total de 878,48 euros.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** le remboursement de la somme de 878,48 euros correspondant aux frais d'électricité du local du Stade Prabert de 2019 – 2020 et début 2021.

2.10. Protocole transactionnel Commune Plateau d'Hauteville et SAS Pesenti Plâtrerie Peinture

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le protocole transactionnel exposé dans la délibération et concernant le règlement du solde du décompte général définitif du lot N°6 du marché public de travaux pour l'extension de la mairie et du gîte communal d'Hostiaz.

Il rappelle les différentes étapes depuis l'origine qui ont conduit à ce protocole transactionnel.

En 2018 la commune d'Hostiaz avait accepté l'offre conforme au CCPT de l'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture au titre du lot-6 relatif au marché public de travaux pour l'extension de la mairie et du gîte communal.

En cours de chantier l'entreprise a fait part à la commune et à l'architecte de son incapacité de mettre en œuvre un plafond tel qu'il était demandé au CCTP du lot dont elle était attributaire.

Aucun accord n'ayant pu intervenir entre la commune d'Hostiaz, l'architecte et l'entreprise sur une solution alternative, et suite au refus de l'entreprise de se conformer l'ordre de service lui enjoignant de poser le type de plafond préconisé, la commune d'Hostiaz l'a mis en demeure de poser le plafond conformément aux prescriptions du CCTP, avant le 10 septembre 2018.

L'entreprise ayant par la suite indiqué en retour qu'elle ne procéderait pas à la pose du plafond, la commune d'Hostiaz a procédé à la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture qui a contesté cette mesure de résiliation par un mémoire en réclamation en date du 3 décembre 2018.

La commune d'Hostiaz a rejeté cette réclamation et signé un marché de substitution avec la société Carré Création, qui a réalisé l'intégralité des travaux prévus par ce marché, dont la pose du plafond tel que prévu au CCTP d'origine pour un montant de 37 703,40 € TTC selon l'acte d'engagement signé le 19 novembre 2018. Les bâtiments ont été réceptionnés.

Le 13 mars 2020, l'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture a transmis son projet de décompte de liquidation d'un montant de 24 215,28 € TTC.

La commune sur les conseils du maître d'œuvre du projet n'a pas validé ce décompte de liquidation estimant qu'il ne correspondait pas à la réalité des travaux effectués par l'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture.

L'entreprise a transmis à la commune et au maître d'œuvre un mémoire en réclamation sollicitant le paiement de ce solde et a saisi le tribunal administratif de Lyon aux fins de voir condamner la commune au paiement de la somme de 24 215,28 € TTC assortie des intérêts moratoires à compter du 2 avril 2020, à la capitalisation des intérêts échus, à la somme de 40 € au titre de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, à la somme de 3 312 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Elle a également saisi le Tribunal Administratif de Lyon d'un recours au fond

Par ordonnance en date du 1er février 2021, le Tribunal Administratif de Lyon a condamné la Commune de Plateau d'Hauteville à payer à l'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture une provision de 22 221,96 € TTC au titre du solde du décompte général définitif, des intérêts moratoires à compter du 6 juillet 2020.

La Commune de Plateau d'Hauteville a pris acte de cette décision et a mandaté cette somme le 9 février 2021.

La Commune de Plateau d'Hauteville s'engage par le protocole proposé à ne pas faire appel de l'ordonnance et à ne pas contester, dans le cadre du recours, le montant du décompte général et définitif.

La Commune de Plateau d'Hauteville s'engage à ne pas s'opposer au désistement de l'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture. Les sommes versées resteront définitivement acquises par l'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture.

L'entreprise Pesenti Plâtrerie Peinture s'engage à se désister de son recours au fond introduit devant le Tribunal Administratif. Elle s'engage à renoncer expressément à toute demande et à tout recours, passés, présents ou futurs, qui trouveraient leur origine ou leur cause dans la formation, l'exécution ou la fin du marché public relatif à l'extension de la mairie et du gîte communal de l'ancienne commune d'Hostiaz.

Le présent protocole a valeur de transaction

Monsieur Joël BORGEOU remarque que les causes de la résiliation de ce marché ne sont pas connues. Il demande quels sont les griefs de la Commune d'Hostiaz à l'époque. Il est étonné que l'entreprise fasse un recours même si elle est dans son bon droit. Cela démontre une légèreté de la Commune et de sa maîtrise d'œuvre. Il ne comprend pas le grief du contentieux.

Monsieur le Maire excuse le maire délégué d'Hostiaz Monsieur Sébastien BEVOZ absent ce soir. Il indique que la Commune d'Hostiaz a été confronté à l'incapacité de réaliser une partie de la prestation attribuée

dans le cadre du marché. Le Maire d'Hostiaz a dû prendre la décision d'évincer l'entreprise et d'en retenir une autre, pour terminer son chantier. Cette dernière a réalisé le chantier dans les conditions prévues au cahier des charges initial.

Monsieur Jean Michel CYVOCT rappelle que le maître d'œuvre ne validait pas les montants demandés par l'entreprise PESENTI et que le chantier n'a pas dû être simple.

**Le Conseil Municipal,  
avec 26 voix pour et 2 abstentions de Gaëlle FORAY et Alexandre LALLEMENT**

- **APPROUVE** le protocole transactionnel

2.11. Projet d'acquisition d'une balayeuse

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente le projet d'acquisition d'une balayeuse et revient sur les solutions techniques étudiées en commission. La proposition s'élève à 184 572,58 € TTC auprès de la centrale d'achat des collectivités l'UGAP et sera financée via un emprunt.

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande quel sera l'emprunt.

Monsieur le Maire fait part des études financières en cours. Il précise qu'il n'est pas facile d'obtenir un emprunt et peut-être qu'une partie d'autofinancement sera à envisager.

Madame Gaëlle FORAY demande si un plan de secours est prévu si les financements ne peuvent être obtenus.

Monsieur le Maire indique qu'une priorité cela se fera au détriment d'autres investissements.

L'assemblée débat sur cette question.

**Le Conseil Municipal,  
avec 22 voix pour et 6 voix abstention de M. Georges BERMOND, M. Joël BERGEOT, Mme Corinne BOYER, M. Humbert CRETIER, Mme Gaëlle FORAY, M. Alexandre LALLEMENT,**

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le futur emprunt bancaire lié à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse municipale.

2.12. Convention mission d'accompagnement juridique au lancement de la délégation de Service Public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON expose la nécessité de la mission d'accompagnement juridique pour un montant de 7 890 euros pour le lancement de la délégation de service public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale.

**Le Conseil Municipal,  
avec 23 voix pour et 5 voix contre de M. Georges BERMOND, M. Joël BERGEOT, Mme Corinne BOYER, Mme Gaëlle FORAY, M. Alexandre LALLEMENT,**

- **ACCEPTE** la convention de mission d'accompagnement juridique du cabinet Mariller Avocat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

2.13. Exonération de loyers pour le Relais Thézillieu et le gîte La Foraz

Monsieur Jean Michel CYVOCT expose que dans cette nouvelle phase d'inactivité pour les commerces, et suite au décret ministériel imposant la fermeture de tous les établissements d'hébergement, restauration et bars dans le cadre des mesures destinées à éviter la propagation du coronavirus. Face à cette absence de chiffre d'affaire, il a été décidé d'annuler des loyers pour la période de fermeture et de confinement imposée selon le dispositif COVID-19. Cette mesure concerne uniquement le loyer lié à l'activité commerciale.

Le montant des loyers à annuler pour le mois de février 2021 est de :

578,10 € HT (693,72 € TTC) pour le gîte LA FORA à Hostiaz  
1 030,00 € HT (1 236,00 € TTC) pour le relais de Thézillieu

Le montant des loyers à annuler pour le mois de mars 2021 est de :

578,10 € HT (693,72 € TTC) pour le gîte LA FORA à Hostiaz  
1 030,00 € HT (1 236,00 € TTC) pour le relais de Thézillieu

Madame Marie-Hélène PERILLAT demande des nouvelles de la situation du gîte d'Hostiaz.

Monsieur Jacques DRHOVIN l'informe qu'il a effectué la visite de sécurité et lui précise l'état des connaissances de l'évolution du fond.

**PREND ACTE du DEPART de Sonia ZANI (pouvoir à Karine LIEVIN) à 19h48**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

**Le Conseil Municipal,**

**avec 27 voix pour et 1 voix contre de Marie-Hélène PERILLAT,**

- **DECIDE** l'annulation des loyers commerciaux du 01 février 2021 au 31 mars 2021 pour le gîte La Fora situé à Hostiaz et l'hôtel restaurant « Le Relais » de Thézillieu.

2.14. Acte constitutif régie recette cimetière

Monsieur Didier BOURGEAIS indique que les articles 12 et 13 de la délibération 2020-175 portant sur doivent être modifiés comme tel :

Article 12 – Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Article 13 – Le régisseur titulaire percevra une indemnité de responsabilité ;

**Le Conseil Municipal ,**

**à l'unanimité,**

- **ACCEPTE**, l'acte constitutif de la régie de recettes pour les cimetières de la Commune nouvelle de Plateau d'Hauteville,

2.15. Désignation d'un membre du Conseil municipal pour l'AFP Gour Mont Rova

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune dans l'AFP Gour Mont Rova et que M. Gérard CHAPUIS a fait savoir qu'il quitterait la Présidence de l'AFP Gour Mont Rova après 2 ans de service rendu à cette association.

Monsieur Joël BORGEOOT en donne l'historique. Créée en 1994, elle regroupe aujourd'hui 180ha de pâturage sur Hauteville-Lompnes sur 3 secteurs, Gour, Mont Rova et Lacoux. En 2000, a eu lieu la fusion de ces 3 AFP regroupant 80 propriétaires privés dont la commune en tant que tel. L'association permet donc de sauver

180 ha qui sont remis en pâture d'ovins et de bovins. C'est un outil supplémentaire pour l'agriculture locale. L'AFP est là pour gérer les terrains et encaisser les loyers qu'elle redécompose et reverse aux multiples propriétaires.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Joël BORGEOU pour son intérêt et son engagement pour le pastoralisme. Il indique que Monsieur Patrick GENOD propose sa candidature.

### Le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 1 abstention de Gaëlle FORAY

- **DESIGNE** Monsieur Patrick GENOD, pour représenter la commune au sein de l'AFP Gour Mont Rova

2.16. Nouveau plan de financement des travaux « voie verte » aménagement et continuité des modes doux et sécurisation des déplacements entre les pôles scolaire et sportif, le centre-ville et place des FFI

Monsieur Didier BOURGEOU présente le nouveau plan de financement des travaux du projet d'aménagement « Liaison douce entre Centre-ville-Pôle scolaire et sportif ».

| dépenses                                                        |                  | recettes                   |                  |               |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|---------------|
| travaux                                                         | Montant HT       | origine                    | montant          | taux          |
| Voie douce (cyclable et piétonne)                               | 324 400 €        | Etat (DSIL/DETR)           | 145 793 €        | 30,0%         |
| Etude topographique voie douce                                  | 4 885 €          |                            |                  |               |
| Etude géomètre emprise voie douce                               | 1 530 €          | SIEA (travaux électriques) | 8 750 €          | fixe          |
| Esquisse voie douce (ADI)                                       | 2 700 €          |                            |                  |               |
| Muret fondation voie douce (Entressets)                         | 10 000 €         | Région (Plan de Relance)   | 80 000 €         | fixe          |
| Potelets bois sécurisation                                      | 9 963 €          |                            |                  |               |
| Marquage au sol sécurisation                                    | 3 000 €          | HBA (fonds de concours)    | 145 793 €        | 30,0%         |
| Mobilier urbain                                                 | 10 000 €         |                            |                  |               |
| 2 abribus accessibles PMR                                       | 15 000 €         |                            |                  |               |
| Végétalisation des sols et sécurisation                         | 12 000 €         |                            |                  |               |
| Rénovation énergétique de l'éclairage public (luminaires)       | 35 000 €         | Autofinancement            | 105 642 €        | 21,7%         |
| Rénovation énergétique de l'éclairage public (câbles fourreaux) | 35 000 €         |                            |                  |               |
| Rénovation énergétique de l'éclairage Armoires éclairage public | 2 500 €          |                            |                  |               |
| Collecte des eaux de ruissellement de la voie douce             | 20 000 €         |                            |                  |               |
| <b>TOTAL HT</b>                                                 | <b>485 978 €</b> | <b>TOTAL HT</b>            | <b>485 978 €</b> | <b>100,0%</b> |

Monsieur le Maire précise que la modification intervient suite à la possibilité, toute nouvelle, et ce pour la première année, d'accéder pour notre commune de Plateau d'Hauteville, au fond de concours de Haut Bugey Agglomération.

C'est un dispositif d'aide supplémentaire qui soutient annuellement les projets des communes de Haut Bugey Agglomération. Un argument de plus qui vient conforter les communes de l'ex CAPH, dont Plateau d'Hauteville, dans leur choix de rejoindre l'intercommunalité du Haut-Bugey.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VALIDE** le nouveau plan de financement des travaux de réalisation d'une voie verte tel que proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide des collectivités mentionnées (Etat, Région Département, Agglomération)

3. **COMMISSION EDUCATION JEUNESSE DU 23 MARS 2021 À 18H00**

3.1. Délégation de Service Public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON explique à l'Assemblée l'obligation faite à la commune de cesser son conventionnement avec le centre social les 7 Lieux qui gère pour son compte es activités jeunesse de la commune de Plateau d'Hauteville afin de se conformer aux obligations légales en matière de délégation de services. Aussi, il est rendu caduque la possibilité d'une contractualisation simple maintenue depuis des années malgré les recommandations des différents rapports de la Cour des Comptes.

Le choix de lancer une délégation de service public s'impose à tous afin de se conformer à la loi. Pour lancer cette procédure dans un esprit de concertation, deux réunions de travail ont été organisées avec les élus. Elles ont permis de nourrir la rédaction du cahier des charges qui sera mis à la disposition des candidats à la délégation. Les membres du conseil d'administration du Centre Social ont été tenus informés de la démarche et des modalités légales de la consultation.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise qu'un questionnaire a été adressé aux parents par l'intermédiaire des écoles et collèges afin de faire un état des lieux du service actuel et de leur demander de contribuer à son amélioration dans le cadre de la délégation.

207 familles ont répondu et ont appuyé sur 4 évolutions importantes pour elles :

- Ouverture de l'accueil sans hébergement à chaque période de congés scolaires sur les deux semaines
- Les tarifs jugés trop élevés du service en comparaison aux offres d'activités proposées
- L'intérêt d'une mise en place d'une aide aux devoirs
- L'augmentation et la diversification de l'offre de la bibliothèque municipale et de ses heures d'ouverture

**PREND ACTE du DEPART de Gaëlle FORAY à 20h08**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON remercie celles et ceux qui ont contribué au travail conséquent de recensement de l'offre, élus ou citoyens, afin de nourrir les conditions du nouveau marché proposé au délégataire.

La délégation de service public sera lancée suite à ce conseil municipal si les élus l'acceptent et se poursuivra jusqu'en juillet prochain où le choix du délégataire sera fait.

Monsieur Joël BORGEOOT regrette de ne pas avoir d'élément pour juger ce qui est attendu du délégataire et ne voit pas comment il est possible de voter.



Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON donne lecture intégrale du projet de délibération et se tient à la disposition de Monsieur BERGEOT pour lui préciser toute information utile.

### **RETOUR de Gaëlle FORAY à 20h10**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Madame Corine BOYER indique qu'il est difficile de statuer sur cette lecture et que le document du cahier des charges n'a pas été communiqué.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON répond que l'échange sur le contenu du cahier des charges a déjà eu lieu lors de la commission éducation jeunesse du 23 mars 2021.

Madame Gaëlle FORAY indique qu'il est irrespectueux pour le Conseil Municipal de prendre connaissance de ce document de présentation de la DSP avec une lecture en accéléré. Le fait de ne pas l'avoir eu en amont et de ne pas l'avoir sur table complique la possibilité de poser des questions.

Elle demande comment sera financé le développement d'activités de la bibliothèque prévu dans cette présentation. Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON répond et rappelle la contrainte des délais liés à la procédure

L'Assemblée débat du projet.

### **Le Conseil Municipal,**

**avec 22 voix pour et 5 voix contre de M. Georges BERMOND, M. Joël BERGEOT, Mme Corinne BOYER, Mme Gaëlle FORAY, M. Alexandre LALLEMENT et 1 abstention de M. Humbert CRETIER,**

- **APPROUVE** le principe de recours à une délégation de service public, sous forme d'affermage, pour la gestion des services publics d'accueil des mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale ;
- **APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que présentées dans le présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

### 3.2. Conseil municipal des jeunes

Claire BILLON- BERTHET expose que l'équipe majoritaire élue en 2020 avait projeté la constitution d'un Conseil Municipal des Jeunes. Il sera mis en place au début de l'année scolaire prochaine. Une réunion d'un groupe de travail sur ce sujet est prévue le 9 avril à 17h 30.

## **4. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

### 4.1. Projet d'ouverture d'un centre de vaccination contre la COVID-19

Monsieur le Maire rappelle que l'ARS a répondu favorablement à sa demande d'installation d'un centre de vaccination dans la commune.

Monsieur le Maire précise que c'est une organisation et une logistique importante qui va mobiliser la Commune.

L'ARS a validé le projet pour une ouverture prochaine du centre le 17 avril à raison de 2 jours par semaine. Le centre sera déployé au rez-de-chaussée de la Salle des fêtes d'Hauteville-Lompnes, place Rougy.

Madame Karine LIEVIN indique que les recrutements des personnels de santé sont en cours. Monsieur Jacques FUMEX assure la sollicitation des médecins. Madame Eliane MERMILLON est responsable de l'approvisionnement des vaccins.

Monsieur Humbert CRETIER demande si la livraison de vaccins sera effective car de nombreux centres ont ouvert mais n'ont pas été fournis.

Monsieur Georges BERMOND informe que le centre de Belley va passer à 2 500 vaccinations par semaines d'ici à la semaine prochaine.

Monsieur le Maire considère que l'ARS ayant donné le feu vert, elle fournira à la commune un planning des approvisionnements et de livraison à la semaine depuis le centre hospitalier de Fleyriat

Madame Karine LIEVIN confirme l'information de l'ARS de 204 doses du vaccin Pfizer/BioNTech en dotation hebdomadaire. Elle précise que l'agenda des médecins est en cours de consolidation par le docteur Jacques FUMEX. Elle explique les modes de rémunérations et les matériels à mettre en place et à prendre en charge par la commune.

Monsieur le Maire annonce une dérogation pour rémunérer les professionnels salariés des établissements. Diverses informations sont données.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'ouverture d'un centre de vaccination communal contre la COVID-19 dans les locaux du rez de chaussée de la salle des fêtes de Hauteville, place Rougy.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention devant intervenir à cet effet
- **DESIGNE** Monsieur Jacques FUMEX, Mesdames MERMILLON Eliane et LIEVIN à représenter la commune et organiser le bon fonctionnement du site de vaccination

#### 4.2. Programme de travaux forestiers pour 2021

Monsieur Gérard CHAPUIS présente le programme des travaux forestiers pour 2021.

Il propose à l'assemblée de retenir les travaux forestiers suivants sur le territoire de la commune nouvelle pour 2021 :

Hauteville-Lompnes

Total prévues : 3 450.00€ HT

- Travaux sylvicoles de dégagement de plantation subventionnables par le fond local de replantation géré par Haut-Bugey Agglomération avec le soutien financier du conseil Départemental et du groupement des scieurs

Hostiaz :

Total prévue : 1 280.00€ HT

- Travaux sylvicoles plantation

Cormaranche-en-Bugey

Total prévue : 1 630.00€ HT

- Travaux sylvicoles dégagement non subventionnable

Total travaux = 6 360.00€€

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le programme d'actions 2021, ainsi que les conventions et devis devant intervenir à cet effet.

- **SOLLICITE** pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions du Fonds Local, pouvant intervenir à cet effet ;

- **AUTORISE** l'Office National des Forêts à percevoir le montant des aides qui sera directement déduit des factures.

#### 4.3. Election commission syndicale Vaux Saint Sulpice le 02 mai 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la convocation des électeurs de Madame La Préfète et précise que le scrutin aura lieu le dimanche 02 mai 2021 de 8h00 à 18h00 et que si un second tour est nécessaire il se tiendra aux mêmes horaires le dimanche 09 mai 2021.

Il précise que la liste électorale établie n'a pas la rigidité d'une liste habituelle et indique la possibilité d'inscription d'un électeur de la section jusqu'au vendredi précédant le scrutin. Il indique que le bureau de vote sera à l'école de Cormaranche.

### 5. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

### 6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alexandre LALLEMENT fait part de la demande d'administrés qui emmènent des enfants en scolarité sur Nantua.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON répond que dans ce cas l'assurance personnel des conducteurs convient. Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON indique qu'il n'y a pas de transports en car pris en charge par la Région car Nantua est en dehors de la carte scolaire de notre commune. La mise en place d'une ligne desservant Oyonnax est en cours d'étude par la Région.

Madame Gaëlle FORAY redemande la tenue d'une commission économie et rappelle qu'aucune n'a eu lieu depuis le début du mandat. Elle précise que les murs de la chocolaterie ont été mis en vente et demande s'il y a des informations à partager au sein du Conseil. Elle ajoute que cette période de crise est difficile pour certains commerçants et qu'une commission active serait nécessaire pour être à leur côtés.

Monsieur Jacques DRHOVIN lui répond qu'il a été informé de cette éventuelle cession, mais qu'il est difficile d'intervenir dans ces transactions de privés à privés.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON annonce la mesure gouvernementale transmise sur Internet de la fermeture des écoles jusqu'au 26 avril 2021.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

**Levée de la séance à 21h00**

